

SÉANCE DU CONSEIL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- **Que**, le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec a adopté, lors de la séance tenue le 3 décembre 2018, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires de l'année 2019. Les séances du conseil municipal se tiendront à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 33 rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- **Que**, les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATE	HEURE
14 janvier	20 h
4 février	20 h
4 mars	20 h
1 ^{er} avril	20 h
6 mai	20 h
3 juin	20 h
2 juillet	20 h
5 août	20 h
3 septembre	20 h
7 octobre	20 h
4 novembre	20 h
2 décembre	20 h

- **Que**, le conseil municipal invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux séances publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le
7 décembre 2018

Avis numéro : 2018-73



Martin Leith
Secrétaire-trésorier

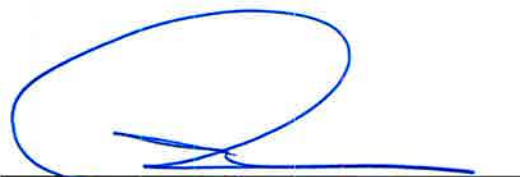
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

Le 7 décembre 2018, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat;
le 7 décembre 2018.



Martin Leith
Secrétaire-trésorier